COUPON REPONSE à joindre au dossier et à retourner en Mairie avant le 07 juillet 2023	
Acceptation du règlement du périscolaire et de la charte de vie commune 2023-2024 :	
L'inscription d'un enfant à l'accueil périscolaire (cantina commune.	e, garderie) vaut acceptation du présent règlement et de la charte de vie
Nom(s) de(s) l'enfant(s):	Nom des parents :
<u>Date :</u>	<u>Signatures des parents :</u> Précédées de la mention « Lu et approuvé »